

Royaume du Maroc



*Direction des Etudes et
des Prévisions Financières*

Les relations du Maroc avec l'Union européenne : du partenariat au statut avancé

N o v e m b r e 2 0 0 7

<http://www.finances.gov.ma/depf/depf.htm>
Boulevard Mohamed V. Quartier Administratif, Rabat-Maroc
Téléphone : (00212) (0) 37.67.75.01/.../08
Télécopie : (00212) (0) 37.67.75.33
E-mail : depf@depf.finances.gov.ma

TABLE DES MATIERES

1- LES RELATIONS MAROC-UNION EUROPEENNE : MISE EN CONTEXTE	3
2. LA POLITIQUE EUROPEENNE DE VOISINAGE : FONDEMENTS ET OBJECTIFS	4
3. PLAN D’ACTION MAROC-UNION EUROPEENNE	5
3.1. PRINCIPALES COMPOSANTES DU PLAN D’ACTION MAROC-UE	5
3.2. Etat d’avancement du plan d’action Maroc-Union européenne	6
4. LE VOLET FINANCIER DE LA POLITIQUE DE VOISINAGE : BUDGET INDICATIF NATIONAL	7
4.1. Composantes du Budget Indicatif-Maroc	8
4.2. COMPARAISON REGIONALE DES FONDS ALLOUES DANS LE CADRE DE L’INSTRUMENT EUROPEEN DE VOISINAGE ET DE PARTENARIAT (IEVP).....	9
5. QUELQUES ELEMENTS D’APPRECIATION DE LA POLITIQUE DE VOISINAGE MAROC-UNION EUROPEENNE	10
6. L’AMBITION DE FAIRE EVOLUER LE PARTENARIAT MAROC-UE VERS UN « STATUT AVANCE »	11
7. L’UNION DE LA MEDITERRANEE : QUEL APPORT POUR LA DYNAMIQUE DES RELATIONS MAROC-UNION EUROPEENNE.....	14

Introduction

Le partenariat Euromed a connu une nouvelle orientation avec la mise en place de la politique européenne de voisinage. Cette dernière a instauré de nouvelles règles de coopération basée sur une approche différenciée. Le Maroc figure parmi les sept pays ayant mis en place un Plan d'action avec l'Union européenne. L'intérêt accordé par notre pays à cette nouvelle politique s'inscrit en harmonie avec l'objectif d'approfondir son ancrage à l'Europe et de faire évoluer ses relations avec l'Union européenne vers un « Statut Avancé ».

Il convient de souligner que le Maroc s'est engagé dans une dynamique de réformes économique, sociale et institutionnelle avant le lancement du processus de Barcelone et la mise en œuvre de la politique européenne de voisinage. Néanmoins, l'approfondissement de ce processus de réforme est appelé à prendre un nouvel élan avec la mise en place du Plan d'action Maroc-Union européenne à même de favoriser l'alignement du Maroc sur les normes et standards européens.

L'objet de cette note consiste à circonscrire les principaux contours de la politique européenne de voisinage, à mettre en exergue les composantes du plan d'action Maroc-Union européenne et à rendre compte de son état d'avancement. La présente note tentera également d'analyser l'instrument financier de cette politique de voisinage et de ressortir quelques limitations y afférentes.

1- LES RELATIONS MAROC-UNION EUROPEENNE : MISE EN CONTEXTE

Les liens entre le Maroc et la Communauté européenne ont été renforcés en 1996 par l'Accord d'Association Maroc-UE entré en vigueur le 1er mars 2000. Il constitue la base juridique des relations entre l'UE et le Maroc. Cet Accord devra progressivement instaurer le libre échange des produits industriels, auxquels l'Union européenne a déjà accordé le libre accès, tandis que le Maroc s'est engagé à opérer un démantèlement tarifaire sur une période de 10 ans. En ce qui concerne les produits agricoles, de nouvelles concessions commerciales réciproques sont entrées en vigueur en janvier 2004.

L'Accord contient en outre des dispositions relatives à la liberté d'établissement et à la libéralisation des services, à la libre circulation des capitaux et aux règles de concurrence, au renforcement de la coopération économique et de la coopération en matière de migration et d'affaires sociales, de même qu'à la coopération culturelle.

Plusieurs mécanismes et institutions sont mis en place pour accompagner et développer la coopération. Il s'agit, notamment, du conseil d'Association au niveau ministériel, du comité d'Association au niveau des hauts fonctionnaires et des comités et sous-comités thématiques. Ces derniers couvrent les domaines suivants: le marché intérieur, l'industrie, le commerce des biens et services, le transport, l'environnement et l'énergie, la recherche et innovation, l'agriculture et la pêche, la justice et sécurité et les questions relatives aux droits de l'homme, la démocratisation et la gouvernance.

Le concours financier de l'Union européenne s'est focalisé sur les secteurs se rapportant à l'appui à la transition économique et au renforcement de l'équilibre socio-économique. Il a porté également sur la mise à niveau du secteur privé, l'ajustement du secteur financier, du secteur de la santé et du secteur de l'eau et le développement des échanges commerciaux, ainsi que la réforme administrative.

Le Maroc est le principal bénéficiaire de l'aide communautaire dans la région, avec une enveloppe de près de 1600 millions d'euros, entre 1996 et 2006. Sur cette enveloppe, près 70% a été décaissé à fin décembre 2006. En matière de décaissements, une évolution positive a été constatée depuis 2002. Cette évolution a été confirmée en 2006 avec environ 250 millions d'euros, contre 220 millions d'euros en 2005. Le Maroc arrive, pour la cinquième année consécutive, en tête des pays méditerranéens bénéficiaires des fonds MEDA.

De plus, une évolution majeure dans la coopération financière du Maroc avec l'Union européenne a été initiée, avec la mise en place de la Facilité Euro-Méditerranéenne d'Investissement et de Partenariat (FEMIP) en octobre 2002. Celle-ci repose sur la facilitation de l'accès aux crédits à long terme, la mise à disposition de capitaux à risques, de produits financiers innovants (financement en fonds propres, financement en quasi-fonds propres, crédits bail, micro-finance, micro-entreprise) ainsi que sur l'octroi des bonifications d'intérêt dans le cadre de projets environnementaux.

Ainsi, entre octobre 2002 et décembre 2006, les projets financés dans le cadre de la FEMIP se sont chiffrés à 1040 millions euros, faisant du Maroc l'un des principaux pays méditerranéens bénéficiaires de cette facilité, juste derrière l'Égypte et la Tunisie (2063 millions euros et 1114 millions euros respectivement). La ventilation des projets financés fait ressortir la prédominance des fonds alloués aux infrastructures, notamment l'énergie et les transports qui représentent 60% du volume total des financements reçus par le Maroc au titre de la FEMIP.

Néanmoins, force est de constater que la situation actuelle de l'intégration économique et commerciale entre l'Union européenne et le Maroc n'est pas aussi poussée qu'elle devrait l'être. En principe, tout laisse suggérer que le Maroc et l'Europe devraient former un espace dense d'échanges et d'investissements. Le bilan demeure encore en deçà des attentes. Même si le Maroc réalise les deux tiers de son commerce extérieur avec l'Europe, la proportion des investissements européens qu'il reçoit demeure encore faible.

2. LA POLITIQUE EUROPEENNE DE VOISINAGE : FONDEMENTS ET OBJECTIFS

L'Union européenne a proposé en 2003, une nouvelle politique de voisinage de l'Europe élargie avec les pays de l'Est et du Sud de la Méditerranée. Cette nouvelle politique vise principalement à faire progresser le cadre des relations avec les pays voisins qui n'ont actuellement aucune perspective d'adhésion « tout, sauf les institutions ». L'Union devrait s'employer à créer, en partenariat, un espace de prospérité et de valeurs partagées, fondé sur le libre-échange, une intégration économique accrue, des relations politiques et culturelles plus intenses, une coopération transfrontalière renforcée et un partage des responsabilités en matière de prévention et de résolution des conflits.

A cette fin, l'Union européenne a proposé à ses voisins de l'Est et à ceux du Sud de la Méditerranée, via des plans d'action, une perspective de participation au marché intérieur européen, en contrepartie de leurs progrès concrets dans les domaines du respect des valeurs communes et de la mise en œuvre des réformes politiques, économiques et institutionnelles. Cette approche différenciée et progressive implique que chaque partenaire détermine jusqu'où il entend approfondir ses liens économiques et politiques avec l'Union européenne. Elle présente ainsi l'avantage de moduler le partenariat en fonction des progrès réalisés par les pays tiers en matière de réformes et d'éviter le nivellement par le bas.

Dans ce sens, la politique européenne de voisinage peut avoir pour effet positif de transcender la dimension purement commerciale qui domine le processus de Barcelone, et ce en jouant pleinement son rôle d'ancrage externe crédible afin d'impulser le processus de réformes mis en œuvre par les pays partenaires pour faire face à une perspective d'ouverture élargie. Dès lors, cette nouvelle politique de l'Europe pourrait participer à la préservation et au développement des acquis du processus de Barcelone lequel constitue le socle commun du partenariat.

Le Maroc a accueilli très favorablement la politique européenne de voisinage. Il a défini avec l'Union européenne un plan d'action au titre duquel l'Union européenne apportera une assistance technique aux réformes entreprises par les administrations marocaines sur le même schéma que l'aide qui a été apportée aux nouveaux adhérents pour la reprise de l'acquis communautaire. Les jumelages institutionnels seraient favorisés pour créer les continuités administratives et réglementaires nécessaires.

Ainsi, ce nouveau cadre politique et institutionnel entre l'Union européenne et un pays méditerranéen est significatif de la volonté commune d'intensifier la mise en œuvre de l'accord d'association, notamment dans ses volets non tarifaires et constitue une première réponse au statut avancé demandé par le Maroc ainsi qu'un engagement de l'Union vers un partenariat qui serait « plus que l'association et moins que l'adhésion ». Le Maroc appuie aussi l'opportunité d'utiliser la nouvelle politique de voisinage comme cadre de soutien aux actions subrégionales maghrébines et au processus d'Agadir.

3. PLAN D'ACTION MAROC-UNION EUROPEENNE

Le Maroc figure, avec la Moldavie, l'Ukraine, la Tunisie, la Jordanie, Israël et l'Autorité Palestinienne, parmi les premiers pays ayant établi un plan d'action avec l'Union européenne. Adopté par l'Union européenne le 27 juillet 2005, ce plan d'action a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours qui fait apparaître les avancées notables réalisées par le Maroc en matière d'accélération des réformes institutionnelles et de modernisation économique.

3.1. PRINCIPALES COMPOSANTES DU PLAN D'ACTION MAROC-UE

Le Plan d'action Maroc-Union européenne est articulé autour de six grands axes. Chacun de ses axes est composé d'un certain nombre d'actions, réparties selon deux échéances : court et moyen terme. Les actions à court terme couvrent tous les éléments liés à l'échange d'expériences et d'expertise ainsi que le renforcement des capacités dans les domaines réglementaires et normatifs. Les actions à moyen terme sont constituées d'aspects plus structurants, liés à l'implémentation des diverses réformes d'ordre économique et institutionnel, ainsi que l'alignement sur les normes et standards européens.

Composantes du Plan d'action Maroc-Union européenne

Actions		Objectifs	Composantes
1	Dialogue politique et réformes	Approfondir les pratiques démocratiques et l'Etat de droit	- Démocratie - Droit de l'Homme - Droits sociaux et normes de travail
2	Réforme économique et sociale	Modernisation et mise à niveau économique en vue d'une meilleure préparation de l'économie marocaine au libre échange et renforcement de	- Renforcement des fondamentaux macroéconomiques - Réformes structurelles et transition vers

		sa capacité d'absorption des chocs exogènes	<p>une économie du marché</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réformes au niveau du secteur agricole - Coopération en matière d'emploi et de politique sociale - Développement régional et local - Promotion du développement durable
3	Commerce, marché et réformes réglementaires	Libéralisation des flux d'échanges et d'investissement ainsi que l'harmonisation de la réglementation se rapportant aux mouvements des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> - Libéralisation du commerce des biens (modernisation des douanes, normalisation et réglementation technique, questions sanitaires et phytosanitaires) - Droit d'établissement, droit des sociétés et services - Circulation des capitaux et flux de paiements courants - Circulation des personnes - Autres domaines (fiscalité, concurrence, subventions étatiques, protection du consommateur, droit de propriété, marchés publics, gestion et contrôle des finances publiques, environnement de l'entreprise.)
4	Coopération/ Justice et affaires intérieures	Harmonisation des législations en matière d'immigration et renforcement de la coopération dans le domaine de la sécurité transfrontalière	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des flux migratoires - Gestion des frontières - Lutte contre la criminalité organisée - Lutte contre le trafic de drogues et le blanchiment d'argent
5	Transports, énergie, société de l'information, environnement, science et technologie, R&D	Modernisation et renforcement des infrastructures dans le domaine des transports, de l'énergie et l'appui au développement technologique	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des politiques nationale et renforcement de la coopération régionale dans le domaine des transports - Renforcement de la politique marocaine de l'énergie et intensification de la coopération régionale en la matière. - Société de l'information (réglementation des communications électroniques, ...). - Approfondissement de la coopération sur les questions environnementales - Promotion de la recherche et développement.
6	Contacts entre les peuples	Rapprochement culturel	<ul style="list-style-type: none"> - Education, formation, jeunesse et sport - Coopération culturelle, Société civile, Santé.

3.2. ETAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ACTION MAROC-UNION EUROPEENNE

Depuis sa mise en œuvre en 2005, le Plan d'action Maroc-Union européenne a enregistré des avancées globalement positives qui laissent présager un renforcement graduel de l'ancrage du Maroc à son espace régional.

Ainsi, les progrès notables accomplis sur le front de la libéralisation politique et l'instauration d'une base démocratique solide constituent des atouts appréciables permettant au Maroc de jouir d'une image positive auprès des partenaires étrangers, notamment européens. Cette évolution s'est avérée favorable pour le développement du climat des affaires et le renforcement du développement économique et social.

Sur le plan de la coopération bilatérale, des actions concrètes ont été réalisées et ont permis de renforcer le dialogue et la coordination sur des questions aussi critiques que celles se rapportant à l'immigration et à la lutte contre le terrorisme.

S'agissant du volet économique, des avancées substantielles ont été accomplies, tant sur le front d'amélioration du profil de la croissance et de réduction de la pauvreté que sur le plan du renforcement de la compétitivité et de l'attractivité des investissements étrangers. De plus, des efforts indéniables ont été déployés en matière de libéralisation économique. Cette tendance devrait culminer avec l'accélération de la libéralisation du commerce des services et celui portant sur les produits agricoles et de la pêche.

Par ailleurs, des progrès appréciables ont été enregistrés en matière de libéralisation et de régulation de certains secteurs clés à l'instar des transports, de l'énergie et des télécommunications. Outre ces effets positifs en matière de renforcement de la gouvernance de ces secteurs, les réformes engagées seraient opportunes pour accélérer l'intégration régionale et favoriser la compétitivité des firmes marocaines.

La matrice en annexe dresse les réalisations enregistrées par notre pays en matière de mise en œuvre du Plan d'action avec l'Union européenne, ainsi que les efforts supplémentaires qui restent à accomplir.

4. LE VOLET FINANCIER DE LA POLITIQUE DE VOISINAGE : BUDGET INDICATIF NATIONAL

Dans le cadre de l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat, un Programme Indicatif National (PIN) a été établi entre le Maroc et l'Union européenne. Ce PIN dresse les opérations à financer au titre de l'enveloppe accordée à notre pays pour la période 2007-2010 et dont le montant total s'élève à 654 millions d'euros.

Les programmes retenus dans le cadre de la coopération financière Maroc-Union européenne pour la période 2007-2010 couvrent des secteurs jugés prioritaires pour le développement économique et social de notre pays. Ils ont pour vocation d'apporter un soutien aux réformes destinées à accélérer la mise à niveau et la diversification de l'économie, au même titre que la prise en charge d'une partie de l'impact social des réformes en cours sur les populations vulnérables.

La mise en œuvre de ces programmes pourrait reposer sur plusieurs instruments. Il s'agit en l'occurrence du recours à des facilités d'ajustement sectoriel, qui consistent en une aide budgétaire directe conditionnée toutefois par une gestion rigoureuse des finances publiques. De même, le PIN Maroc-UE prévoit l'utilisation des bonifications d'intérêt, susceptibles d'exercer un effet de levier sur les investissements des institutions financières internationales dans des secteurs tels que l'énergie, le transport et l'environnement.

Ce PIN devra faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours, prévue en 2008, selon la Commission européenne. Une telle évaluation serait une occasion pour juger de l'opportunité d'introduire de nouveaux programmes et des éventuelles réallocations budgétaires à l'intérieur du PIN et ce, à la lumière de l'évolution du contexte national et régional.

4.1. COMPOSANTES DU BUDGET INDICATIF-MAROC

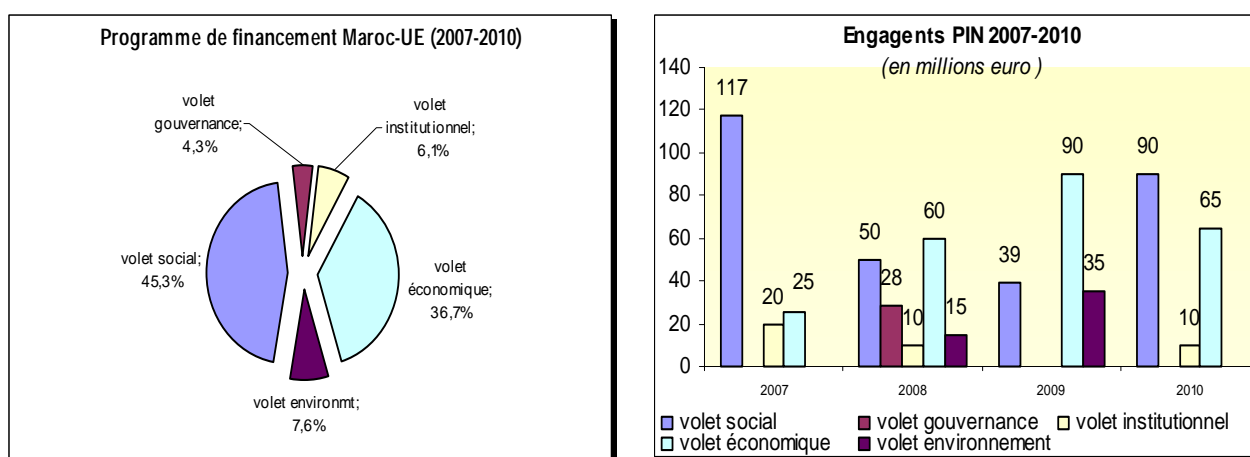
Les programmes identifiés sont ventilés selon cinq priorités : (1) priorité sociale, (2) priorité gouvernance et droits de l'homme, (3) priorité appui institutionnel, (4) priorité économique et (5) priorité environnement. Il y a lieu de souligner que les programmes proposés pour financement s'inscrivent en ligne tant avec les objectifs généraux de la coopération Maroc-Union européenne, tels que définis dans l'Accord d'association et dans le Plan d'Action Voisinage, qu'avec les priorités retenues par le Gouvernement marocain.

Les volets social et économique du PIN représentent 82% du budget total pour la période considérée, soit 536 millions euros (45,3% et 36,7% respectivement). Le reste (118 millions euros) porte sur des aspects transverses, ayant trait à la gouvernance et aux droits de l'homme (4,3%), l'appui institutionnel (6,1%) et l'environnement (7,6%).

En termes d'année d'engagement, il y a lieu de constater que les montants annuels programmés sont quasiment identiques, évoluant de 162 millions euros en 2007 à 165 millions euros en 2010. Néanmoins, des différences notoires existent entre les différents programmes et à l'intérieur de chaque programme.

Ainsi, hormis le volet social (projets INDH, alphabétisation, secteur de l'éducation, couverture médicale) pour lequel une enveloppe financière de 117 millions euros est programmée au titre de l'exercice 2007, les montants prévus pour les autres volets au cours de la même année sont dérisoires (20 et 25 millions euros respectivement pour le volet appui institutionnel et volet économique), sinon aucune programmation n'est à l'ordre du jour pour les volets gouvernance et environnement.

Par ailleurs, ce n'est qu'en 2008 que tous les programmes bénéficieraient d'un engagement financier de l'Union européenne. Cet engagement est plus au moins équilibré entre priorité économique et sociale (60 et 50 millions euros respectivement), tandis que pour les autres priorités les montants programmés varient entre 28 millions euros pour la priorité gouvernance et 10 millions euros pour la priorité appui institutionnel.



Source : Commission européenne

Au total, au-delà de l'ampleur relativement limitée de l'aide européenne consacrée à notre pays, le PIN Maroc a la particularité de s'inscrire dans la continuité des réformes volontaristes engagées par le Gouvernement. Toutefois, l'efficacité de ce programme gagnerait à être relayée par des fonds privés européens, en particulier les investissements directs étrangers (IDE).

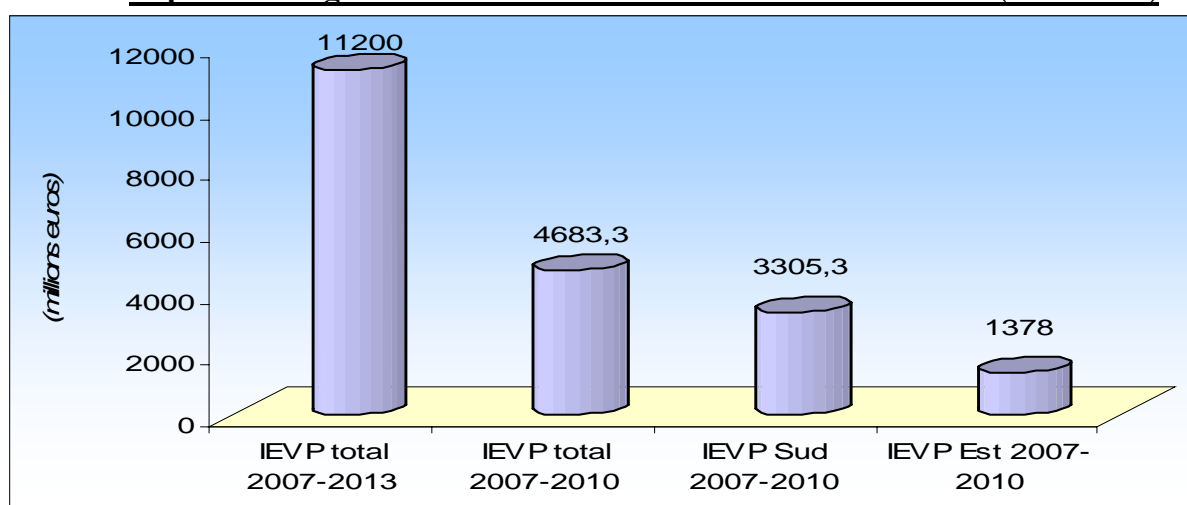
Les opportunités manifestes qui se profilent dans les nouveaux métiers et créneaux de l'économie nationale constitueraient de toute évidence un puissant facteur d'attraction de ces fonds. Les retombées positives du supplément d'investissements privés sur les fondamentaux socio-économiques de notre pays favoriseraient l'accélération du processus de convergence vers les standards européens et crédibiliseraient le programme de réformes à l'œuvre.

4.2. COMPARAISON REGIONALE DES FONDS ALLOUES DANS LE CADRE DE L'INSTRUMENT EUROPEEN DE VOISINAGE ET DE PARTENARIAT (IEVP)

Considéré à juste titre comme le support financier de la politique européenne de voisinage, l'IEVP a été conçu dans le but d'équilibrer les engagements de l'Union européenne entre les pays de l'Est et ceux du Sud de la Méditerranée. Cet instrument concerne tous les pays disposant de frontières avec l'Union européenne (terrestre ou maritime). Il est doté d'une enveloppe de 11,2 milliards euros¹ et regroupe en un seul règlement les engagements relatifs à MEDA et TACIS auxquels il succède.

L'IEVP est scindé en deux composantes, une composante consacrée au pays du Sud et l'autre réservée aux pays de l'EST. L'IEVP-Sud est doté d'un budget de 3,3 milliards euros au titre de la période 2007-2010, soit 70% des engagements financiers de l'Union européenne dans le cadre de l'IEVP total pour la même période. De son côté, l'IEVP-Est s'est vu consacrer une enveloppe totalisant près de 1,4 milliard euros. L'écart en termes d'engagements au profit des pays sudméditerranéens mérite d'être nuancé dans la mesure où le nombre de pays bénéficiaires est plus important par rapport aux pays de l'Est (10 contre 7 respectivement). De même, compte non tenu de la Russie, l'aide financière rapportée à la population est plus faible au Sud qu'à l'Est de l'Europe.

Répartition régionale des fonds alloués dans le cadre de l'IEVP (2007-2013)



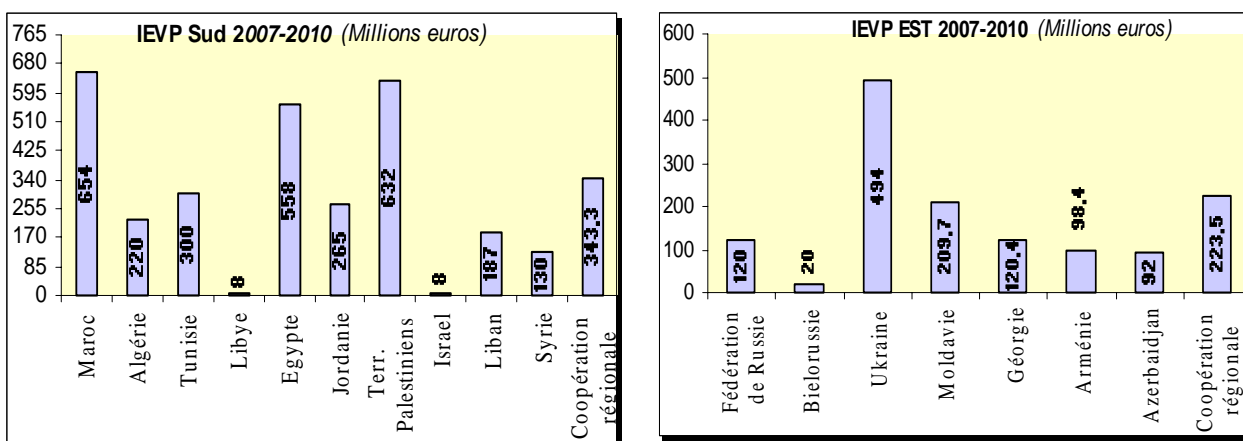
Source : Commission européenne

¹ Ce montant est supérieur de près de 33% par rapport aux engagements MEDA et TACIS réunis.

Comme c'était le cas dans le cadre du programme MEDA, le Maroc est le principal pays bénéficiaire de l'assistance financière de l'Union européenne consacrée à travers l'IEVP-Sud. Les montants qui lui sont alloués se chiffrent à 654 millions euros sur la période 2007-2010 contre 558 et 300 millions euros respectivement pour l'Egypte et la Tunisie. Hormis les Territoires Palestiniens, les autres pays de la région bénéficiaires de l'IEVP affichent des montants relativement faibles.

A titre de rappel, lors du programme MEDA I (1995-1999), le Maroc a bénéficié d'une enveloppe globale de 656 millions d'euros, dont 127,6 millions ont été effectivement décaissés. S'agissant du programme MEDA II (2000-2004), les fonds engagés en faveur du Maroc se sont élevés à 677 millions d'euros contre 353 millions d'euros pour l'Egypte, 328 millions d'euros pour la Tunisie et 232 millions d'euros pour l'Algérie.

Par rapport aux autres pays bénéficiaires de l'IEVP Est, seule l'Ukraine et dans une moindre mesure la Moldavie bénéficient d'un montant d'engagements relativement conséquent (404 et 209,7 millions euros sur la même période). Pour le reste de ce groupe, les montants engagés sont faibles et traduisent entre autres le caractère limité de la capacité d'absorption financière de ces pays, sauf pour la Fédération de Russie.



Source : Commission européenne

5. QUELQUES ELEMENTS D'APPRECIATION DE LA POLITIQUE DE VOISINAGE MAROC-UNION EUROPEENNE

Le Plan d'action Maroc-Union européenne, de part son caractère ambitieux et sa densité, soulève un certain nombre de remarques que l'on peut décliner comme suit :

- Certaines mesures du Plan d'action se prêtent difficilement à la quantification. C'est le cas en l'occurrence des divers aspects liés aux réformes. En outre, le rapport de la Commission européenne portant sur l'évaluation d'ensemble de la PEV ne met pas en exergue l'état d'avancement comparé des divers plans d'actions en vue d'établir une certaine hiérarchisation au niveau des pays partenaires.
- Compte tenu de ses conditionnalités très manifestes entre l'allocation des ressources financières et l'ouverture de nouvelles perspectives de partenariat, la politique européenne de voisinage et son corollaire le Plan d'action gagneraient en crédibilité et en efficacité en offrant une plus grande visibilité financière nécessaire à leur réussite.

- Les ressources déployées dans le cadre des perspectives financières 2007-2013 nécessitent d'être renforcées. A cet égard, l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) destiné à financer les mesures prévues dans les différents plans d'actions mérite d'être revu en qualité et en quantité. Le montant mobilisé est sans commune mesure avec les fonds alloués aux PECO dans la phase de pré-adhésion et sont de surcroît soumis à une concurrence intense de la part des pays de la CEI, notamment l'Ukraine.
- La PEV risque d'entraîner une dilution du projet de coopération Euromed. Une discrimination positive à l'instar de la proposition française d'allouer 60% du nouvel instrument financier de « voisinage » à la coopération méditerranéenne serait souhaitable, compte tenu de la priorité stratégique que constitue la Méditerranée pour l'Europe et vu l'influence grandissante des Etats-Unis dans la région.
- La PEV n'offre pas de réponses concrètes et immédiates aux diverses distorsions portées à la liberté de circulation des personnes. Ces distorsions, susceptibles de freiner la libéralisation du commerce des services, pourraient vider de sa substance la constitution d'un espace régional de libre-échange. Dès lors, une politique migratoire constructive dans un contexte de complémentarité démographique mérite d'être placée au centre des préoccupations des deux parties. Le déficit démographique auquel est confronté l'Union européenne pourrait en effet être comblé par un traitement plus approprié des flux migratoires provenant des pays du Sud de la Méditerranée, d'autant plus que les nouveaux adhérents à l'UE affichent un profil démographique peu favorable.
- Les diverses contraintes auxquelles est confrontée l'Union européenne (déclin démographique, problème de la construction politique, renouveau technologique et industriel, crise du modèle social), seraient de nature à affaiblir son positionnement sur l'échiquier mondial. De plus, l'émergence de nouvelles puissances économiques concurrentes en Asie et le poids économique grandissant des Etats-Unis risquent de limiter les ressorts extérieurs de la croissance de l'Union européenne et de la maintenir en dessous de son potentiel. Dès lors, une meilleure concrétisation de la PEV implique également la mise en place par le partenaire européen de nouvelles stratégies pour pallier aux contraintes précitées. Une renaissance de l'Union européenne comme acteur majeur de l'économie mondiale ne pourrait être que bénéfique à l'ensemble des pays voisins partenaires.

6. L'AMBITION DE FAIRE EVOLUER LE PARTENARIAT MAROC-UE VERS UN « STATUT AVANCE »

Le Maroc a déposé en 1988 une première demande de candidature d'adhésion à la Communauté Economique Européenne qui n'avait pas reçu une suite favorable. L'élargissement à de nouveaux membres et l'ouverture des négociations d'adhésion à l'UE d'un pays comme la Turquie a suscité un regain d'intérêt pour un approfondissement des relations de coopération liant le Maroc à l'UE. Ainsi, l'idée défendue par le Maroc concernant un statut avancé au niveau de ses relations avec l'Union européenne a vu le jour avant le lancement de la politique européenne de voisinage. Le Maroc ayant toujours réclamé des relations plus privilégiées qui seraient un peu plus que l'association, mais un peu moins que l'adhésion.

L'objectif du Maroc consiste à aboutir à un marché commun avec l'Union européenne, un espace de libre-échange reposant sur un marché unique, un régime d'investissements ouvert, un rapprochement des législations et une interconnexion des réseaux énergétiques. En tant que voisin de l'UE, le Maroc pourrait ainsi accéder à de meilleures opportunités commerciales et à des coûts nettement inférieurs.

Alors qu'une partie importante du processus de convergence vers les standards européens est déjà prise en charge par le Plan d'action, l'ambition d'aller vers un Statut Avancé est conditionnée par l'appréciation positive par le partenaire européen des progrès accomplis dans le cadre de ce Plan. Le dernier rapport d'évaluation élaboré par la Commission européenne en décembre 2006 sur l'état d'avancement du Plan d'Action convenu avec le Maroc est généralement positif.

Pour ce qui est de la participation au marché unique, la reprise par le Maroc de l'acquis communautaire passerait par l'alignement sur l'ensemble des directives et règlements qui facilite, protège et garantit l'équité de l'intégration du marché communautaire, notamment pour ce qui est de l'amélioration et l'encadrement de la libre circulation des personnes, la facilitation de la libre circulation des marchandises, l'intégration des marchés des services, la mise en place d'industries de réseaux, la réduction des obstacles fiscaux, la maximisation des opportunités créées par des marchés publics totalement ouverts à la concurrence et l'amélioration du cadre opérationnel des entreprises.

Non moins important, la pondération de l'euro dans le panier de cotation de la monnaie nationale, qui est justifiée tant par la structure des échanges extérieurs du Maroc que par celle de sa dette extérieure, favoriserait davantage la dynamisation du commerce à travers l'amplification des effets positifs attendus de la zone de libre échange. Elle serait aussi un facteur d'appui pour renforcer l'attractivité de notre pays vis-à-vis des régions concurrentes et influencer en conséquence l'arbitrage des investisseurs en sa faveur.

Une participation accrue aux agences et programmes européens

Non moins important, la participation aux agences et programmes communautaires serait un moyen efficace pour accélérer le processus de transition et de convergence de l'économie nationale. Il s'agit, entre autres, du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation et son volet concernant l'innovation et l'esprit d'entreprise, du programme d'appui stratégique en matière de TIC et du programme Marco Polo consacré aux transports, ainsi que du programme de santé publique 2007-2013 et des programmes Douane et Fiscalis 2013.

Le Maroc qui participe déjà à certains programmes pourrait explorer l'opportunité d'étendre sa participation à certaines enceintes communautaires. Cette participation ne devrait pas se limiter aux seules actions culturelles, mais gagnerait en efficacité par son extension à d'autres domaines stratégiques.

L'acte constitutif des agences européennes contient une disposition type indiquant que «l'agence est ouverte à la participation des pays tiers qui ont conclu avec la Communauté européenne des accords prévoyant l'adoption et l'application par ces pays du droit communautaire dans le domaine couvert par l'acte de base». Cette participation serait néanmoins sans droit de vote au sein du conseil d'administration.

De même, la participation aux activités d'une agence ne conduira pas automatiquement à l'adhésion à cette agence en qualité de membre à part entière. Dans ces conditions, une approche progressive est envisageable. La mise en place de programmes de coopération visant à familiariser le Maroc avec les travaux des agences serait un préalable nécessaire dont le bon acheminement renforcerait l'opportunité de conclure un accord de participation aux activités des différentes agences communautaires².

Actuellement, le Maroc a la possibilité de participer à l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA) l'Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA), l'Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA) et à l'Agence européenne pour l'environnement (EEA),

Outre ces agences dont la participation est prévue par la PEV, la transition vers un Statut Avancé favoriserait l'adhésion à d'autres agences communautaires, limitées aux seuls États membres de l'Union européenne, et qui sont chargées d'assister les pays membres à appliquer certaines politiques communautaires internes, telles que le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHIM) et l'Office communautaire des variétés végétales (CPVO).

Au vu de ce qui précède, les opportunités multiples qu'offre la transition vers un nouveau stade de partenariat pour le Maroc sont immenses et recèlent un fort potentiel de dynamisation du processus de développement économique et social de notre pays. Néanmoins, la définition du Statut Avancé doit être basée non seulement sur les seules considérations du marché, mais doit aussi être fondée sur de multiples réseaux de solidarité financière et technologique, indispensables pour réduire le gap et accélérer le processus de rattrapage économique.

Dans cette perspective, il est opportun que le renforcement des relations bilatérales soit axé sur la recherche en commun d'une solution pertinente à l'intégration dans les circuits de financement européens, un traitement plus favorable des exportations agricoles marocaines, la mise en œuvre des programmes innovateurs accélérant la mise à niveau de l'économie nationale pour faire face aux échéances charnières du libre échange et la poursuite de la concertation dans un cadre approprié, équilibré et constructif sur les défis qui interpellent l'avenir de l'espace Méditerranéen dans sa globalité.

Action de jumelage, autre vecteur de rapprochement institutionnel

Le renforcement des actions de jumelage constitue un nouvel horizon dans le domaine de la coopération Maroc-Union Européenne puisqu'il va permettre la mise en place de liens étroits et durables entre les administrations des deux parties. Dans ce sens, trois contrats de jumelage institutionnels ont été signés en novembre 2005 dans les domaines de l'environnement, du commerce extérieur et de la sécurité maritime.

² La participation aux agences et programmes communautaires requiert une contribution financière dont le montant est calculé sur la base de critères propres à chaque agence. Voir la communication de la Commission : "L'Europe élargie – Voisinage, un nouveau cadre pour les relations avec nos voisins de l'Est et du Sud" du 4 décembre 2006, adoptée par le Conseil de l'UE le 5 mars 2007.

Ces contrats, qui inaugurent la mise en œuvre effective de la politique de voisinage, s'inscrivent dans le cadre du Programme d'Appui à l'Accord d'Association (PAAA), financé par l'Union Européenne, ce qui permet de renforcer l'enveloppe budgétaire initiale de 5 millions d'euros, de 15 millions d'euros supplémentaires.

7. L'UNION DE LA MEDITERRANEE : QUEL APPORT POUR LA DYNAMIQUE DES RELATIONS MAROC-UNION EUROPEENNE

La nouvelle proposition de l'Union de la Méditerranée, dont la France est chef de file, pourrait insuffler un nouvel élan dans les relations économiques de notre pays avec ses partenaires tant du Sud que du Nord de la Méditerranée.

L'idée novatrice de cette nouvelle approche est que l'Union serait construite autour d'institutions communes inspirées de l'Union Européenne, en l'occurrence un Conseil de la Méditerranée et une Banque méditerranéenne d'investissements. Outre les questions sécuritaires et culturelles, l'Union sera également fondée sur une coopération renforcée dans les domaines stratégiques tels que la mise en place de pôles de compétitivité et des laboratoires communs, la coopération interentreprises et le renforcement de la coopération dans les domaines de l'énergie, l'eau et l'environnement.

Le projet d'Union méditerranéenne part tout d'abord de la reconnaissance implicite des insuffisances du processus d'intégration régionale et son incapacité à constituer un levier de prospérité pour les pays partenaires du sud de la Méditerranée. Il vise ainsi à donner une signification opérationnelle à la politique de la Méditerranée, fondée sur des liens plus étroits entre les pays méditerranéens du Nord (la France l'Italie, l'Espagne, la Grèce, Chypre, Malte et le Portugal) et les pays sud-méditerranéens, dont principalement le Maroc.

Ce faisant, l'Union de la Méditerranée serait opportune pour faire émerger une logique de développement fondée sur le renforcement de la productivité et ce, en mettant l'accent sur les problèmes fondamentaux qui ne sont pas liés uniquement aux échanges commerciaux, comme la santé, l'éducation, la qualité du système bancaire, la qualité des services publics, l'aménagement du territoire, les transports, l'urbanisme, la politique industrielle.

L'apport de la France en faveur de cette nouvelle vision de la Méditerranée converge étroitement avec la stratégie d'ouverture et de coopération étrangère de notre pays, notamment dans le cadre du dialogue euro-méditerranéen. Ce nouveau cadre de coopération serait une opportunité pour traiter les questions de sécurité collective, de flux migratoires, d'environnement, d'eau, de sécurité alimentaire, de culture, de tourisme, de recherche, d'urbanisme et d'infrastructure.

Au demeurant, la concrétisation du projet de l'Union de la Méditerranée passerait par le dépassement des insuffisances relevées dans les précédentes approches d'intégration euro-méditerranéenne. L'une des voies possibles serait de transcender la simple logique commerciale pour évoluer vers une logique productive qui favoriserait un «bloc méditerranéen» au sein de l'Union européenne apte à réussir le pari de la transition économique et à relever les défis multiples de la mondialisation.

BIBLIOGRAPHIE

- BEI : « Rapport annuel 2006 de la FEMIP », octobre 2007.
- Commission européenne : Document d'orientation de la PEV, mai 2004.
- Commission européenne : Communication relative au renforcement de la PEV, décembre 2006.
- Commission européenne : Document de stratégie du Maroc 2007-2013.
- Commission européenne : Programme Indicatif National du Maroc 2007-2010.
- Commission européenne : Plan d'action Maroc/ UE.
- Commission européenne : Rapport de Suivi (PEV), Maroc, décembre 2006.
- Conseil d'association UE-Maroc : Déclaration de l'Union européenne lors de la sixième session du Conseil, juillet 2007.
- Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) : Rapport annuel, 2006.
- FEMISE : Rapport annuel, septembre 2006.

Annexe 1 : Tableau récapitulatif de l'état d'avancement du Plan d'action Maroc-UE

Actions		Réalisations	Chemin à parcourir
1	Dialogue politique et réformes	<ul style="list-style-type: none"> - loi sur les partis politiques - code électoral - nouvelle charte sur l'Aménagement du territoire - loi anti-corruption - avancée de la simplification des procédures judiciaires - nouvelle loi sur la torture - reconnaissance de la diversité culturelle (Institut Royale de la Culture Amazigh) - code de la presse - renforcement des libertés d'association et d'assemblée (émergence de la société civile) - participation effective (sécurité, prévention des conflits et gestion des crises) 	<ul style="list-style-type: none"> - ratification de la convention des NU sur la corruption - approbation du pacte relatif à l'abolition de la peine de mort - lutte contre le travail des enfants en conformité avec la déclaration de l'OIT de 1998. - Progrès de la coopération dans le cadre de l'UMA
2	Réforme économique et sociale	<ul style="list-style-type: none"> - dynamique de la croissance économique - consolidation budgétaire - processus de budgétisation sensible au genre - mise en œuvre des réformes fiscales (IR, TVA,...) - maîtrise de la masse salariale (DVR) - dynamique du processus de privatisation et ses effets positifs sur l'attrait des capitaux étrangers - position financière extérieure favorable (recettes voyages, transferts des MRE, ...) - stabilité du cadre monétaire (maîtrise de l'inflation) - renforcement du cadre institutionnel de la politique monétaire (nouveaux statuts de la banque centrale) - nouvelle politique agricole (reconversion des cultures) - progression du revenu national brut par habitant - lancement de l'INDH visant la réduction des disparités sociales et spatiales - progrès significatifs dans certains indicateurs sociaux (éducation) - mise en application du code de travail et entrée en vigueur de l'AMO - mise en place du code de la famille et celui de la nationalité 	<ul style="list-style-type: none"> - neutraliser l'effet des aléas climatiques - réduire le poids des subventions - niveau d'endettement public - amélioration de la qualité des services publics - mise en place d'un cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) - résoudre le problème de circuits de commercialisation des produits agricoles - mise en place de la réforme foncière et lutte contre le morcellement des exploitations - combler le retard enregistré sur le front de la lutte contre la pauvreté, la mortalité infantile et l'analphabétisme. - mise en place d'un dispositif spécifique de promotion de la femme sur le lieu de travail.
3	Commerce, marché et réformes réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> - amélioration du climat des affaires et des conditions d'investissement - progrès du démantèlement tarifaire prévu par l'accord d'association - lancement des négociations sur les produits agricoles et de pêche - entrée en vigueur du protocole de cumul pan euro-méditerranéen des règles d'origine - modernisation de l'Administration des douanes - mise en place d'un système d'identification et de traçabilité - début des négociations dans le domaine des services (alignement aux principes de Bâle dans le domaine des services financiers) - mise en œuvre de la réforme fiscale avec l'appui du FMI et la commission européenne - projet de loi sur la protection des consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un cadre de gouvernance d'entreprise - mise en place d'un mécanisme de règlement des différends commerciaux - conclusion d'un accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA) - renforcement des capacités légales administratives et techniques dans le domaine de la supervision bancaire - ratification de la convention de l'OIT relative à l'égalité de traitement dans les conditions de travail - activation du rôle du Conseil de la concurrence - adhésion aux conventions internationales et renforcement des

		<ul style="list-style-type: none"> - progrès dans le domaine de la propriété intellectuelle et industrielle (loi sur les marques, loi sur les droits d'auteurs) - législation cadre sur les concessions publiques - mise en œuvre de la charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> capacités administratives et techniques en matière de lutte contre le piratage - réforme de la réglementation des marchés publics
4	Coopération/ Justice et affaires intérieures	<ul style="list-style-type: none"> - coopération appréciable en matière de lutte contre l'immigration clandestine - lancement du premier jumelage JLS dans la zone MEDA (formation de forces chargées du contrôle des frontières) - ratification de la convention des NU contre la criminalité transfrontalière - jumelage au bénéfice du Ministère des Finances pour la mise à niveau législative, réglementaire et institutionnelle - signature de conventions bilatérales en matière de coopération judiciaire et policière 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un cadre réglementaire concernant les réfugiés - adhésion aux protocoles additionnels sur la migration, les armes et le trafic de personnes - stratégie de lutte contre la drogue - loi anti-blanchiment
5	Transports, énergie, société de l'information, environnement, science et technologie, R&D	<ul style="list-style-type: none"> - progrès de la réforme du secteur du transport (code de la route, commission de transport, ...) - révision du cadre législatif du secteur de transport ferroviaire (séparation de l'activité de gestion des infrastructures de celle de la fourniture des services) - accord aérien Maroc-Union européenne (open sky) avec une ouverture graduelle des marchés et un alignement aux législations européennes - mise en place d'une Agence Nationale des Ports et séparation des fonctions de régulations de celles commerciales - participation au programme Galileo - mise en œuvre du plan gazier - code des hydrocarbures - libéralisation du secteur d'électricité - diversification du bouquet énergétique (éolien, solaire, hydroélectrique) - adoption de nombreux projets de MDP - lancement de la stratégie e-maroc visant à promouvoir l'utilisation des applications de la société de l'information - progression de la libéralisation des marchés (3 opérateurs pour la téléphonie fixe, trois licences GSM de troisième génération attribuées en octobre 2006) - rôle actif de l'ANRT en matière de respect de la concurrence - vision stratégique pour la recherche et l'innovation à l'horizon 2025 	<ul style="list-style-type: none"> - développement d'un marché maghrébin d'électricité - atténuation du poids des subventions allouées aux produits énergétiques pour la promotion d'un marché énergétique plus ouvert et transparent - exploitation du potentiel en énergies renouvelables (accroissement de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétiques de 4% à 10% d'ici 2012) - relèvement des défis liés à la qualité de l'eau, gestion des déchets, pollution côtière et la désertification

Annexe 2 : Les opérations de financement prévues dans le cadre de l'IEVP

(PIN Maroc 2007-2010)

	CONTENU	CONTEXTE/JUSTIFICATION & OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS ATTENDUS	BUDGET / ANNEE D'ENGAGEMENT
Priorité sociale	<i>INDH</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déficits sociaux préoccupants, malgré les efforts consentis (éducation, santé, précarité et exclusion sociale, chômage, personnes handicapés). ▪ Renforcer l'action de l'Etat et des collectivités locales → lutte contre les facteurs de risques sociaux et renforcement du développement humain. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction de la pauvreté en milieu rural, urbain et périurbain. ▪ Insertion des jeunes dans le travail. ▪ Accès des personnes vulnérables aux services sociaux de base. ▪ Promotion de la cohésion sociale/ protection des droits de l'homme. ▪ Gouvernance locale 	60 millions euros / 2007
	<i>Alphabétisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux élevé d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus (43% et 60,5% respectivement en milieu urbain et rural). ▪ Appui à la stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle, ainsi que la meilleure intégration des citoyens dans leur environnement social, économique, politique et culturel. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Professionnalisation des actions des ONG en la matière. ▪ Dispositif structuré pour la mise à niveau du personnel chargé de l'alphabétisation (Secrétariat d'Etat). ▪ Réduction des inégalités en éducation entre filles et garçons. ▪ Généralisation de la scolarisation primaire des enfants vulnérables. 	17 millions euros / 2007
	<i>Politique sectorielle d'éducation</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Incidence positive de l'éducation sur la santé, la sécurité, le développement économique et la participation dans l'activité sociale et politique. ▪ Education en tant que priorité nationale pour la décennie 2000-2009 (charte nationale d'éducation et de formation, cadre stratégique de développement du système éducatif). ▪ Amélioration du niveau qualitatif des ressources humaines → meilleure préparation aux mutations économiques et sociales → amélioration du classement mondial du Maroc selon l'IDH. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Révisions des curricula. ▪ Formation du personnel de l'éducation ▪ Renforcement des capacités institutionnelles, techniques et de gestion du système éducatif (AREF). ▪ Mise en œuvre des projets d'établissements scolaires. ▪ Développement des technologies de l'information et de la communication. ▪ Partenariat renforcé avec la société civile. 	39 millions euros/2009 54 millions euros/ 2010

	<i>Couverture médicale de base</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Importante réforme du secteur de la santé : (1) décentralisation/déconcentration des services de santé, (2) mise à niveau des hôpitaux et (3) réforme du financement et de la couverture médicale de base (AMO, RAMED). ▪ Généralisation progressive de la couverture universelle du risque maladie. ▪ Appui à l'élaboration et à l'application du cadre légal et réglementaire de la réforme du financement du secteur de la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolidation de l'AMO. ▪ Institution du RAMED pour un accès gratuit aux soins de base (service public). ▪ Répartition équitable des charges entre l'Etat, les entreprises et les ménages renforcement de la viabilité financière du système. ▪ Accessibilité et qualité des services. ▪ Amélioration de la gouvernance du secteur de la santé. 	40 millions euros / 2007
	<i>Appui sectoriel à la santé</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indicateurs de santé préoccupants, notamment en termes de mortalité/morbidité des groupes les plus vulnérables. ▪ Transition épidémiologique → double charge de morbidité : charge liée aux maladies transmissibles associées aux problèmes de pauvreté notamment, charge liée aux maladies non transmissibles. ▪ Amélioration des performances du système de santé marocain en termes quantitatif, qualitatif et d'accessibilité au profit des groupes vulnérables. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déconcentration des services de santé. ▪ Allocation des ressources au profit des zones et populations défavorisées. ▪ Gestion des ressources humaines, y compris la formation. ▪ Planification et budgétisation stratégique et opérationnelles. ▪ Amélioration de l'offre de soins en quantité, qualité et accessibilité. 	50 millions euros/2008 36 millions euros/2010
Priorité Gouvernance/ Droits de l'Homme	<i>Appui au Ministère de la Justice</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme national de modernisation de la justice (rationalisation de la gestion des juridictions, formation des magistrats et du personnel, intégration des sections de la famille). ▪ Appui aux éléments repris dans le PA (chapitre dialogue politique, section facilitation de l'accès à la justice et aux droits) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration des programmes de l'administration pénitentiaire dans l'éducation, la réhabilitation et la réinsertion des détenus. ▪ Amélioration des conditions de détention. ▪ Formation du personnel et modernisation de l'administration pénitentiaire. 	8 millions euros/2008
	<i>Mise en œuvre recommandations (IER)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de l'Instance Equité et Réconciliation pour clore les dossiers de violation des droits de l'homme. ▪ Mise en œuvre effective des recommandations de l'IER → appui à la transition démocratique. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un institut marocain d'histoire du temps présent. ▪ Politique moderne sur les archives publiques et privées. ▪ Création d'un Musée d'histoire. 	
Priorité appui institutionnel I	<i>Achèvement réforme administration publique</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réforme articulée autour de 3 axes : gestion budgétaire, gestion des ressources humaines et maîtrise de la masse salariale. ▪ Meilleure visibilité des politiques permettant de baser les décisions d'allocation budgétaire sur une perspective pluriannuelle. ▪ Programmation et exécution budgétaire axée sur les résultats et la reddition des comptes. ▪ Introduction au niveau des Ministères de l'audit interne et du contrôle de performance. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour et approfondissement des mesures de réformes. ▪ Mise en œuvre du nouveau système de gestion des ressources humaines. ▪ Développement d'un nouveau modèle de prévision de la masse salariale. ▪ Achèvement des nouveaux systèmes de rémunération, recrutement et mobilité, évaluation et promotion. 	20 millions euros/2007

	<i>Programme d'appui au Plan d'Action (PAPA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Processus de rapprochement avec la législation, les normes et les standards de l'Union européenne → participation au marché intérieur et aux aspects clés des politiques et des programmes européens. ▪ Poursuite des programmes engagés au titre de MEDA sur le financement du jumelage avec les pays de l'UE. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement du cadre juridique et réglementaire du commerce ainsi que tout autre domaine qui fait partie du Plan d'Action. ▪ Mise à niveau des règlements du marché intérieur (législation sur la concurrence, aides publiques, normes industrielles, marchés publics, services et droit d'établissement). 	<p>10 millions euros/2008</p> <p>10 millions euros/2010</p>
Priorité Economique	<i>Secteur Privé</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stratégie industrielle volontariste et ciblée visant à promouvoir les métiers mondiaux du Maroc et la modernisation compétitive du tissu industriel. ▪ Renforcement des investissements industriels et développement du climat des affaires. ▪ Renforcement de la compétitivité des entreprises via l'innovation. ▪ Augmentation des exportations marocaines sur le marché communautaire à travers la facilitation des échanges et l'harmonisation de la législation marocaine avec la réglementation et les pratiques internationales et européennes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement des investissements industriels (Protection des investisseurs, simplification des procédures administratives, accès amélioré au crédit industriel,...) ▪ Renforcement de la compétitivité des entreprises (parcs technologiques, participation des PME aux programmes européens de R&D, instruments financiers et d'incitations fiscales adéquats,...). ▪ Augmentation des exportations sur les marchés de l'Union européenne (alignement sur les standards européens, coopération inter-entreprises, amélioration de la balance commerciale Maroc-UE,...). 	<p>20 millions euros/2008</p> <p>40 millions euros/2009</p>
	<i>Formation Professionnelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation par alternance et apprentissage largement minoritaire (9% et 11% respectivement) contre 80% pour la formation professionnelle résidentielle. ▪ Problème de capacité d'accueil et du niveau d'adéquation offre/demande de formation (écart de 1 à 5). ▪ Satisfaire les besoins en compétence des entreprises et améliorer la formation des candidats à l'immigration économique (projet d'appui à l'ANAPEC). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conclusion de partenariats stratégiques entre centres de FP et entreprises. ▪ Mise à niveau de l'appareil de formation. ▪ Développement de la formation par apprentissage. ▪ Accueillir 80.000 stagiaires en 2010/2011 contre 65.800 en 2004/2005. ▪ Consolidation des mécanismes pour le développement de la formation en cours d'emploi. 	50 millions euros/2009
	<i>Appui Secteur Agricole</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La libéralisation des échanges agricoles et la création d'une zone de libre échange à l'horizon 2010. ▪ Enjeux et défis de la mise à niveau du secteur agricole (45% de la population active). ▪ Mise en œuvre du programme de 5 ans adopté lors du sommet de Barcelone en nov.2005 relatif à la modernisation du secteur agricole (développement de l'export, valorisation de la production, encouragement de l'investissement privé,...). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement des capacités des institutions chargées de la mise à niveau de l'agriculture marocaine. ▪ Appui au développement d'analyse et de politiques sectorielles. ▪ Mise en place d'interprofessions dans les différentes filières. ▪ Valorisation de la production et promotion de la qualité des produits. ▪ Diversification de la production 	40 millions euros/2010

	<i>Extension Projet Rocade</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Isolement des provinces du Nord du reste du pays et absence d'un axe de liaison Est-Ouest direct et fiable. ▪ Faiblesse de la situation économique et sociale de la région (analphabétisme, agriculture traditionnelle peu productive, industrie embryonnaire). ▪ Favoriser l'intégration des zones côtières des provinces de Chefchaouen et Al Hoceima à l'espace économique régional et national. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'une route de bon niveau de service. ▪ Augmentation du trafic Est-Ouest de la Rocade. ▪ Création de nouvelles activités économiques et d'emplois favorables à la fixation des populations. 	25 millions euros/2007
	<i>Désenclavement zones isolées</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme national des routes rurales 2005-2010 → désenclavement passerait de 50% à 80% et concerne 15.000 km de routes. ▪ Disposer d'un réseau routier qui répond aux impératifs socio-économiques du pays. ▪ Réduire les disparités existantes en matière de développement socio-économique entre les régions et entre les zones rurales et urbaines. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribution au désenclavement des populations rurales et à leur développement socio-économique par la construction, l'aménagement et la maintenance de routes et pistes rurales. 	25 millions euros/2010.
	<i>Secteur énergie</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Incidences négatives du renchérissement des cours pétroliers sur la compétitivité de l'économie marocaine. ▪ Réforme du secteur de l'énergie (restructuration du secteur de l'électricité, développement du secteur gazier, mise à niveau des raffineries, sécurité des installations, intégration régionale, promotion de l'efficacité énergétique). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement du secteur gazier (formation, alignement sur les standards et normes de sécurité, intégration progressive avec les marchés euro-méditerranéens,...). ▪ Efficacité énergétique (promotion des énergies renouvelables, gains sur la consommation d'énergie,...). ▪ Veille stratégique du secteur de l'énergie. ▪ Qualité des produits pétroliers et contrôle technique des installations énergétiques. 	40 millions euros/2008
Priorité Environnement	<i>Appui au FODEP</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encouragement des entreprises industrielles et artisanales à réaliser des investissements de dépollution et/ou d'économie de ressources et prise en compte de la dimension environnementale selon le standard international. ▪ Protection de l'environnement notamment les ressources en eau du Bassin du Sebou. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Traitement d'eaux usées, réduction des émissions industrielles. ▪ Amélioration de la qualité de l'air et des ressources en eau. ▪ Amélioration de l'environnement de travail dans les usines et préservation de la santé des populations. 	15 millions euros/2008
	<i>Assainissement des eaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de ressources en eau par habitant avoisinera dans 15 ans le seuil de pénurie. ▪ Amélioration de la gestion économique et environnementale des ressources en eau. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction de stations d'épuration des eaux usées. ▪ Préservation de la qualité des ressources en eau et qualité de l'environnement urbain. 	35 millions euros/2009